

**MAIRIE
DE
LE THEIL DE BRETAGNE**

Le 5 janvier 2021

Objet :
**CONVOCATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'attention des Membres
du Conseil Municipal du Theil de Bretagne**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal se réunira le **lundi 11 janvier 2021, à 20 H 00**, à la Mairie, salle du Conseil Municipal.

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Benoît CLÉMENT

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 7 décembre 2020 (document joint).

- 1) Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil (SIEFT) : présentation du rapport d'activité 2019. (*)
 - 2) SMICTOM du Sud-Est : présentation du rapport d'activité 2019, consultable sur le site du Smictom : https://www.smictom-sudest35.fr/wp-content/uploads/2020/11/RAPPORT_ANNUUEL_2019_diffusion.pdf
 - 3) Bâtiments. Eglise : devis pour remplacement de la pointe de paratonnerre sur la flèche de l'église.
 - 4) Bâtiments. Complexe polyvalent : devis pour remplacement des menuiseries, électrification des volets roulants et remplacement de radiateurs.
 - 5) Urbanisme. Droit de préemption urbain. Examen de deux déclarations d'intention d'aliéner concernant des biens situés :
 - 1 rue Amiral Ducrest,
 - 2 rue des Primevères.
 - 6) Cimetière. Acceptation de la subvention versée par Roche aux Fées Communauté pour la mise en accessibilité.
 - 7) Sécurité. Acquisition de radars pédagogiques. Demande de subvention au titre des amendes de police.
 - 8) Travaux d'aménagement du prolongement de la piste cyclable à la rue de la Huberdière : demande de subvention au titre des amendes de police.
 - 9) Subventions aux associations pour 2021 : modalités d'octroi et revalorisation.
 - 10) Classement des archives : convention avec le Département (*).
 - 11) Information sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Municipal.
- Informations et questions diverses.

(*) : un document concernant ce dossier est joint, vous êtes invités à en prendre connaissance avant la séance.

Avis : La séance aura lieu en public avec un effectif limité en respect des mesures barrières.